



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.23.38.AV

Parc de cinq éoliennes à ITTRE et NIVELLES

Avis adopté le 28/04/2023

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Type de demande :* Permis unique
- *Rubrique(s) :* 40.10.01.04.03 (classe 1)
- *Demandeur :* VDH Dev scrl
- *Auteur de l'étude :* CSD Ingénieurs Conseils S.A.
- *Autorités compétentes :* Fonctionnaires technique et délégué

Avis :

- *Référence légale :* Art. R.82 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement
- *Date de réception du dossier :* 12/04/2023
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Portée de l'avis :*
 - Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement (EIE)
 - Objectifs du projet conformément aux objectifs définis par l'art.1er§1er, alinéa 2 du Code du Développement territorial (CoDT)
- *Audition :* 25/04/2023

Projet :

- *Localisation :* Entre les villages d'Ittre, Bilot, Haut-Ittre et Bois-Seigneur-Isaac, au nord du golf de la Tournette, de part et d'autre de l'E19.
- *Situation au plan de secteur :* Zone agricole
- *Catégorie de projet :* 4 - Processus industriels relatifs à l'énergie

Brève description du projet et de son contexte :

Le projet vise l'implantation et l'exploitation d'un parc de cinq éoliennes sur les territoires communaux de Ittre (5 éoliennes) et Nivelles (cabine de tête). Celles-ci s'implantent entre les villages d'Ittre, Bilot, Haut-Ittre et Bois-Seigneur-Isaac, au nord du golf de la Tournette, de part et d'autre et perpendiculairement à l'E19.

Elles présentent une hauteur maximale totale de 150 m et une puissance électrique nominale comprise entre 2,6 MW et 4,2 MW. Elles seront balisées de jour et de nuit en raison de la proximité de certaines éoliennes à l'autoroute E19.

La production électrique attendue pour ce projet sera comprise entre 37.435 et 42.874 MWh/an selon le modèle choisi.

L'énergie produite par les éoliennes sera injectée dans le réseau au poste de raccordement de Nivelles (Baulers).

AVIS

Avis sur les objectifs du projet

Le Pôle Aménagement du territoire émet un avis favorable sur le projet tel que présenté.

Le Pôle constate que le projet s'implante à proximité de l'autoroute E19 sur une ligne de crête locale transversale à l'axe autoroutier. Il présente une composition linéaire simple, lisible et en lien avec celle du parc de Genappe-Nivelles situé plus à l'est. Ces différents éléments concourent au principe de regroupement des infrastructures et à la bonne intégration paysagère du projet. Son implantation linéaire transversale à l'autoroute créera une étape visuelle lors du parcours autoroutier.

Le Pôle constate également que le projet engendre des incidences relativement réduites sur la faune volante. En effet, l'étude d'incidences sur l'environnement (EIE) révèle l'absence d'impact fort sur l'avifaune et la réduction de forts à faibles des impacts pour les chauves-souris suite à la mise en place de modules d'arrêt.

Le Pôle rappelle son avis d'initiative sur le développement éolien en Wallonie de juillet 2018 (Réf.: AT.18.40.AV), émis en commun avec le Pôle Environnement, et complété en octobre 2020 (Réf.: AT.20.34.AV) dans lequel les deux Pôles estiment indispensable la mise en place des outils et réflexions suivants :

- Réalisation d'un document-cadre synthétique au statut juridique clair et intégrant deux niveaux de réflexion à savoir le niveau régional et le niveau local ou transcommunal,
- Adoption d'un outil de planification spatiale,
- Élaboration d'une stratégie de suivi des impacts environnementaux.

Avis sur la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

Le Pôle Aménagement du territoire estime que l'étude d'incidences contient les éléments nécessaires à la prise de décision.

Le Pôle apprécie l'analyse détaillée des impacts paysagers pour les habitations situées à moins de quatre fois la hauteur des éoliennes.


Samuël SAELENS
Président